



# CONSEIL MUNICIPAL

## SALLE DU CONSEIL

### SÉANCE DU 02 JANVIER 2023 (N° 01 – 2023)

L'année deux mille vingt-trois, le 02 janvier à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannick TORRES.

#### Étaient présents :

M. TORRES Yannick, Mme BERTHOLIER Sophie, M. DEMICHEL David, Mme BLANCHARD GUILLOUET Christel, M. JAMET Frédéric, Mme COPPÉ Pascaline, M. DUFOUR Bernard, Mme DESGRANGES Marie Suzanne, M. GIAT Alain, Mme PARIZE Candida, M. SIUDA Stéphane, M. HUON Vincent, M. MEDEIROS Édouard, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. MIARA Frank, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés :

M. LECLERCQ Benoit, Mme LEFEVRE Charlotte (donne pouvoir à M. TORRES Yannick), Mme GOMES Sophie, M. VENET Stéphane, Mme BALENDA Lucy, M. MALHERBE Johann, Mme PETIT Nathalie (donne pouvoir à M. DEMICHEL David), M. HEESTERMANS Sébastien (donne pouvoir à Mme BLANCHARD GUILLOUET Christel).

Monsieur MIARA Frank a été nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2022.
- 2°) Approbation du projet d'investissement de la défense incendie de la commune d'Héricy et sollicitation de l'aide de l'État pour celui-ci
- 3°) Acquisition des futurs services techniques
- 4°) Questions diverses.

#### 1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents et représentés dont 1 « contre » (M. HEESTERMANS), 2 abstentions (Mme BLANCHARD GUILLOUET Christel, M. GIAT Alain car absent lors du dernier conseil), 18 voix « pour ».

#### 2°) APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE D'HÉRICY ET SOLLICITATION DE L'AIDE DE L'ÉTAT POUR CELUI-CI

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, en date du 29 novembre 2022 l'a autorisé à demander une subvention DETR pour le dossier concernant la défense incendie de la commune d'Héricy.

Il précise que les travaux représentent 39 200,00 € HT de frais d'étude, et une prévision de travaux estimés à 88 579,50 € HT (phase 1 réalisée en 2023) et 134 093,00 € HT (phase 2 réalisée en 2024), soit un total de 261 872,50 € HT, soit 314 247,00 € TTC.

La décomposition de l'opération s'effectue comme suit :

| DÉPENSES          |              |              |
|-------------------|--------------|--------------|
| Imputation compte | Montant HT   | Montant TTC  |
| 2158              | 261 872,50 € | 314 247,00 € |

| RECETTES                    |              |       |
|-----------------------------|--------------|-------|
| Moyens financiers           | Montant HT   | Taux  |
| Aides publiques             |              |       |
| État – DETR et/ou DSIL 2023 | 209 498,00 € | 80 %  |
| Ressources propres          | 52 374,50 €  | 20 %  |
| Total général               | 261 872,50 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'approbation de ce projet d'investissement et les modalités de financement proposées ci-dessus, et sollicite l'aide de l'État à l'unanimité des membres présents et représentés.



Arrivée de Mme GOMES Sophie à 19H35.



### 3°) ACQUISITION DES FUTURS SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire signale que cette délibération annulera et remplacera la délibération n° 2022-026 du 05 juillet 2022 pour imprécision sur le nom du signataire habilité à signer l'acte d'achat du bien.

Monsieur le Maire propose d'acheter un bien situé au n° 16 avenue de Fontainebleau d'une surface de 2 517 m<sup>2</sup> pour la somme de 280 000 € T.T.C., pour permettre le transfert des services techniques à cette adresse. Cette propriété permet de sortir également au 15 rue Pasteur.

Ce bien a été estimé à 262 000 € H.T. soit 314 400 € T.T.C. par le Service du Domaine le 29 avril 2021.

Cette somme est disponible sur l'opération n°83 – Construction services techniques des dépenses de la section d'investissement du budget communal 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés dont 1 « abstention » (M. HEESTERMANS) :

- Accepte l'acquisition du bien susnommé pour un montant égal à 280 000,00 € T.T.C.,
- Donne pouvoir à Monsieur Yannick TORRES, Maire de la commune d'Héricy, ou à son représentant par délégation du Maire, pour signer tous documents afférents à l'acquisition de cette propriété dont l'acte notarié,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

#### 4) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que les vœux de la municipalité seront le 13 janvier 2023 à 19H30 salle de l'Orangerie et sont ouverts au public.

Monsieur GIAT Alain demande si un point a été fait concernant les extinctions des éclairages publics. Monsieur le Maire précise que depuis le 15 octobre 2022, il n'y a pas eu de retour sur le cahier de doléances. Un point sera fait avec les autres communes à la fin des 6 mois.

Madame BERTHOLIER Sophie demande si une réunion d'information pourrait être prévue avec la CAPF et l'ADEME concernant des astuces et aides au profit des usagers pour les économies d'énergie. Monsieur JAMET Frédéric répond qu'il va gérer cette demande. Monsieur HUON Vincent précise qu'il pourra apporter des informations complémentaires.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux élus du conseil municipal et aux administrés.



❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H43.

Le Secrétaire de séance,  
Frank MIARA

Le Maire,  
Yannick TORRES

